



LE RAINCY

Le Raincy, le 28 janvier 2021

COMMUNIQUE DE LA VILLE DU RAINCY

Jean-Michel GENESTIER, Maire du Raincy, donne un avis favorable au Préfet de Seine Saint-Denis, pour qu'une dérogation soit appliquée les 7, 14, 21 et 28 février 2021, pour une ouverture des commerces le dimanche.

Cette dérogation au repos dominical vise à ne pas concentrer la fréquentation des commerces sur les seuls samedis et ainsi garantir les règles sanitaires, et à soutenir l'activité des commerçants.

Contact presse :

Cabinet du Maire : 01 43 02 42 00